Utilisation du territoire

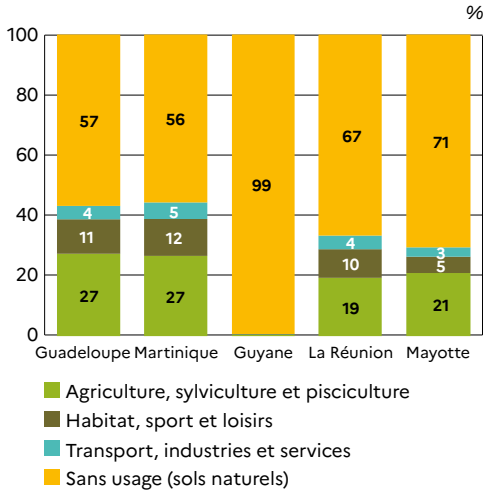
occupation des sols

En 2023, dans les départements d'Outre-mer (DOM), les sols naturels (forêts, landes, cours d'eau, lacs, marais, mangroves) occupent une part prépondérante du territoire. Ils représentent entre 58 et 70 % de la surface aux Antilles, à La Réunion et à Mayotte, et couvrent presque intégralement la Guyane. Ce dernier département se distingue par une couverture forestière exceptionnelle : la forêt amazonienne y recouvre 91 % de la superficie, à laquelle s'ajoutent 7 % de surfaces en eaux et de zones humides.

Les terres agricoles (sols cultivés et surfaces toujours en herbe) occupent de 18 à 27 % du territoire à La Réunion, à Mayotte et aux Antilles. En Guyane, elles recouvrent environ 33 400 hectares, soit à peine 0,4 % du département. Au-delà des terres agricoles, l'agriculture consomme également une partie des sols pour les chemins, les aires de stockage et les bâtiments d'exploitation.

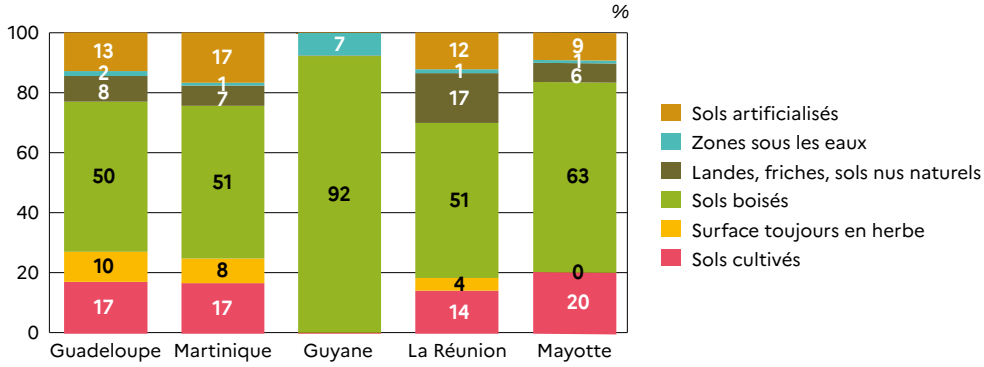
Les sols artificialisés, constitués de sols bâtis, revêtus ou stabilisés, mais aussi de surfaces enherbées qui y sont associées (pelouses, jardins d'agrément, parcs publics), sont plus présents dans les îles que sur le continent. En 2023, ils couvrent 9 % du territoire à Mayotte, 12 % à La Réunion, 13 % en Guadeloupe, et 17 % en Martinique. Ils restent marginaux en Guyane avec seulement 18 400 ha, soit 0,2 % du département.

Usage socio-économique des sols dans les DOM 2023



Note : voir glossaire « Teruti ».
Source : Agreste - Enquêtes Teruti

Occupation du sol dans les DOM 2023



	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte
			hectare		
Sols cultivés, surfaces toujours en herbe	44 311	27 113	33 435	46 181	7 503
Sols naturels	98 066	63 477	8 313 823	173 542	25 783
Sols artificialisés	20 973	18 152	18 439	30 556	3 341
Ensemble	163 350	108 743	8 365 696	250 279	36 626

Note : voir glossaire « Teruti ».
Source : Agreste - Enquêtes Teruti

Utilisation du territoire

superficie agricole utilisée

La superficie totale des DOM est de 8,9 millions d'hectares. Elle représente 14 % de la superficie totale de la France. La surface agricole utilisée (SAU) des DOM, estimée à 179 886 hectares en 2024, représente moins d'1 % de la SAU française.

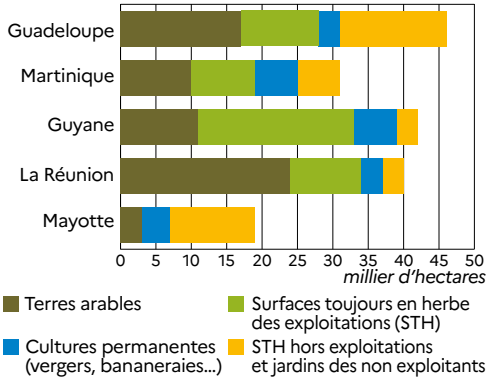
En France métropolitaine, la SAU couvre environ la moitié de la surface totale. Dans les DOM, elle occupe près de 30 % de la surface totale en Guadeloupe et en Martinique, 16 % à La Réunion et 53 % à Mayotte. En Guyane, où la forêt équatoriale occupe 90 % du territoire, la SAU représente moins d'1 % de la surface totale.

En Guadeloupe et à La Réunion, les cultures industrielles couvrent respectivement 73 % et 82 % des terres arables, avec notamment la culture de la canne à sucre ; cette part est de 41 % en Martinique. La Guyane et Mayotte sont essentiellement orientées vers les productions de légumes frais et tubercules avec respectivement 43 % et 52 % des terres arables ; les cultures industrielles (canne à sucre, vanille, ylang-ylang) y sont relativement marginales. La place des cultures fruitières est importante en Martinique et en Guyane : les vergers (bananeraies incluses) y représentent respectivement 19 % et 14 % de la SAU. Cette part atteint 21 % à Mayotte.

Les surfaces toujours en herbe (STH), y compris celles hors exploitations, et les jardins familiaux représentent au total 57 % de la SAU en Guadeloupe, 59 % en Guyane et 61 % à Mayotte. La part des jardins familiaux dans la SAU des DOM est bien plus forte qu'en France métropolitaine (10 % contre 0,4 %). Par ailleurs, la part des STH représente 42 % de la SAU des DOM contre 37 % de la SAU de la France métropolitaine.

Surface agricole utilisée du département

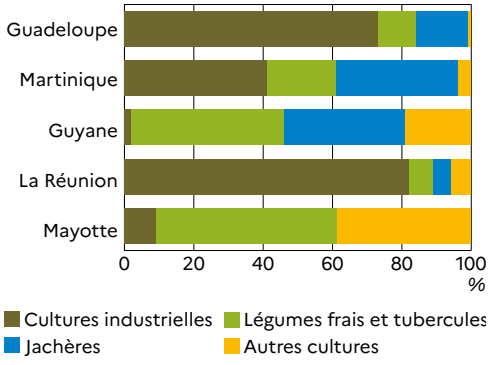
2024[p]



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Répartition des terres arables

2024[p]



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Répartition de la SAU et des terres arables en 2024[p]

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte
			hectare		
Terres arables	16 847	9 734	11 370	24 187	3 475
dont cultures industrielles (canne à sucre, vanille et PPAM*)	12 227	3 998	281	19 789	301
légumes frais et tubercules	1 930	1 909	4 894	1 812	1 823
jachères	2 551	3 400	4 000	1 216	4
Surface toujours en herbe des exploitations (STH)	11 241	9 414	22 400	9 804	12
Vergers, bananeraies	2 965	5 787	6 005	3 160	4 166
Surface agricole utilisée des exploitations agricoles	31 053	24 935	39 775	37 151	7 653
STH hors exploitations et jardins familiaux	15 370	6 144	3 127	2 730	11 748
Surface agricole utilisée du département	46 423	31 079	43 102	39 881	19 401
Surface totale du département	163 350	108 743	8 365 696	250 279	36 626

* PPAM : Plantes à parfum, aromatiques et médicinales.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Exploitations

nombre et superficie

En 2020, le nombre d'exploitations agricoles s'établit à 7 300 en Guadeloupe, 6 300 à La Réunion, 6 100 en Guyane, et 2 700 en Martinique. Le recul du nombre d'exploitations agricoles se poursuit entre 2010 et 2020 à un rythme ralenti par rapport à la décennie précédente pour la Guadeloupe et la Martinique et à un rythme quasi identique depuis vingt ans à La Réunion. Pour la Guyane seulement, ce nombre augmente régulièrement depuis trente ans. Mayotte, dont c'était le premier recensement en 2020, compte 4 300 exploitations. En Guyane, la surface agricole utilisée (SAU) totale augmente plus rapidement que le nombre d'exploitations et la SAU moyenne passe de 4,2 à 6,0 ha en 10 ans. L'évolution est modérée en Guadeloupe et à La Réunion (+ 10 %) pour atteindre respectivement 4,4 ha et 6,4 ha par exploitation. En 20 ans, en Martinique, la surface moyenne a doublé et est désormais de 8,3 ha. À Mayotte, elle est la plus faible des départements d'Outre-mer (DOM), avec 1,4 ha.

Près de la moitié des exploitations antillaises ont en propriété la totalité de leurs terres, contre seulement 43 % à La Réunion, 35 % à Mayotte et 20 % en Guyane. Une grande majorité des exploitations en Guyane et à Mayotte ont des modes d'appropriation de l'espace agricole ne relevant ni de la location, ni de la propriété.

Les exploitations individuelles représentent plus de 95 % des exploitations agricoles des DOM. La Guyane s'écarte de cette moyenne avec une part d'exploitation individuelle de 86 %.

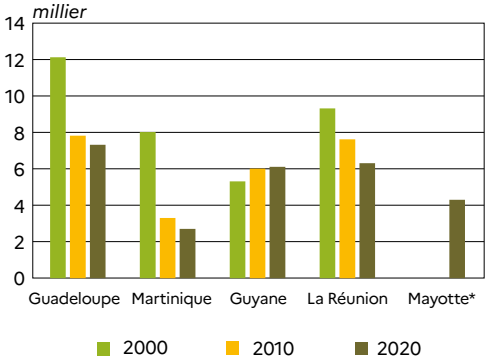
SAU selon le mode de faire-valoir en 2020

	Guade-loupe	Marti-nique	Guyane	La Réunion	Mayotte
SAU			%		
Faire-valoir direct	44,3	43,9	60,6	45,5	38,5
Terres prises en location auprès :					
de tiers	37,4	46	2,6	44,1	0,3
du ou des associés	2,8	3,9	1,0	3,5	0,1
Autres locations	15,5	6,2	35,8	6,9	61,1
SAU	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
			%		
Exploitant locataire ou/et propriétaire de ses terres agricoles					
Locataire	23,3	31,1	8,1	34,6	1,5
Propriétaire	54,2	48,7	20,1	42,7	35,0
Locataire et propriétaire	7,7	7,0	1,0	18,2	0,6
Autres locations	14,8	13,2	70,8	4,5	62,9
Nombre d'exploitations ayant de la SAU	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Exploitations agricoles

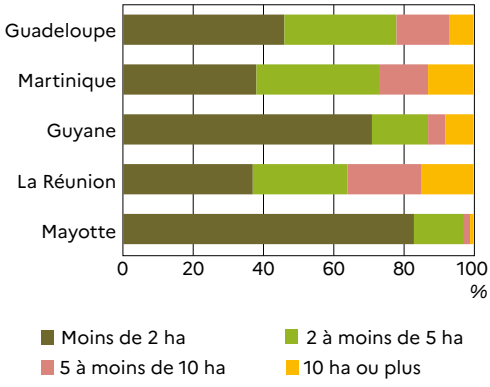
• Évolution du nombre d'exploitations entre 2000 et 2020



	2000	2010	2020
		millier	
Guadeloupe	12,1	7,8	7,3
Martinique	8,0	3,3	2,7
Guyane	5,3	6,0	6,1
La Réunion	9,3	7,6	6,3
Mayotte*	-	-	4,3
DOM	34,7	24,7	26,7

* Premier recensement en 2020.
Source : Agreste - Recensements agricoles

• Répartition selon la SAU des exploitations en ayant en 2020



• Nombre d'exploitations selon leur statut en 2020

	Guade-loupe	Marti-nique	Guyane	La Réunion	Mayotte
			millier		
Exploitations individuelles[1]	6,9	2,3	6,0	5,8	4,3
Formes sociétaires	0,3	0,4	0,1	0,5	0,0
DOM	7,2	2,7	6,1	6,3	4,3

1. Y compris EIRL et autres personnes physiques.
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Produits agricoles

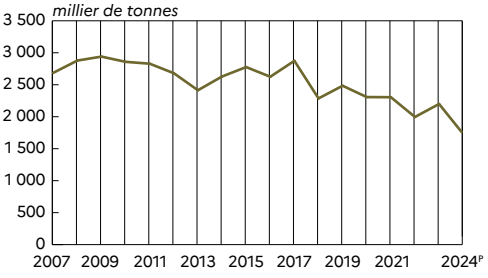
La canne à sucre et la banane fruit sont les deux productions agricoles dominantes dans les DOM. En 2024, la production de canne à sucre est de 1,8 million de tonnes dans l'ensemble des DOM, soit une diminution de 20 % par rapport à 2023. Les surfaces en canne à sucre occupent 20 % de la SAU des DOM et 48 % de la SAU de La Réunion. La Réunion représente 65 % de la production de canne à sucre de l'ensemble des DOM, et la Guadeloupe 23 %. La production a nettement diminué depuis 2010, où elle s'élevait à 2,9 millions de tonnes (- 38 % entre 2010 et 2024).

La production de banane (hors plantain) s'élève à 211 milliers de tonnes en 2024, dont 65 % sont produits en Martinique et 28 % en Guadeloupe. Ce niveau est en baisse de 0,8 % par rapport à 2023. Sur plus longue période, la production était de 280 milliers de tonnes en 2010, soit une baisse de 25 % entre 2010 et 2024. La diminution a notamment été forte en Martinique et à La Réunion, et moins marquée en Guadeloupe. Elle s'explique notamment par les aléas climatiques qui ont frappé les Antilles depuis 2016 avec les tempêtes Matthew (septembre 2016) et Maria (septembre 2017) suivies par des années marquées par des vents forts, des sécheresses ou de fortes pluies. La propagation de la cercosporiose noire (ou maladie des raies noires) a également eu un impact à la baisse sur la production de bananes.

Les DOM ont également produit 26,5 milliers de tonnes d'ananas, dont 64 % proviennent de La Réunion et 19 % de la Guyane. Ce niveau est inférieur de 8 % à celui de 2023.

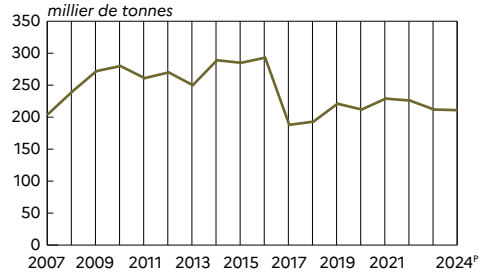
Les productions de viande proviennent essentiellement de La Réunion. En Martinique, en Guyane et à La Réunion, les productions des volailles sont majoritaires par rapport aux productions bovines, porcines ou ovines et caprines.

Production de canne à sucre



Note : en 2007, le cyclone Gamède a détruit une partie de la production cannière à La Réunion. Il n'y a pas de production de sucre à Mayotte.
Champ : ensemble DOM, y compris Mayotte depuis 2016.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Production de banane fruit



Note : en 2017, l'ouragan Maria balaie les Antilles françaises.
Champ : ensemble DOM, y compris Mayotte depuis 2016.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Principales productions agricoles

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		La Réunion		Mayotte	
	2010	2024p	2010	2024p	2010	2024p	2010	2024p	2010	2024p
Production végétale					*tonne*					
Céréales	0	0	0	0	9 554	440	407	75	nd	16
Cultures industrielles	738 100	410 148	202 129	206 433	40 717	6 405	1 877 374	1 137 982	nd	63
dont canne à sucre	*738 100*	*410 146*	*202 129*	*206 431*	*40 705*	*6 400*	*1 877 197*	*1 137 720*	*nd*	*35*
Légumes frais et tubercules	34 381	29 290	14 197	16 552	56 143	20 513	52 571	62 414	nd	19 540
dont légumes frais	*26 236*	*24 902*	*11 783*	*13 648*	*26 799*	*3 413*	*49 222*	*58 892*	*nd*	*7 070*
dont tubercules et pommes de terre	*8 145*	*4 387*	*2 413*	*2 904*	*29 345*	*17 100*	*3 349*	*3 521*	*nd*	*12 470*
Fruits	73 251	62 883	206 313	139 083	23 859	27 528	40 687	34 217	nd	10 373
dont fruits tropicaux	*67 470*	*61 714*	*204 114*	*138 777*	*21 140*	*17 267*	*31 603*	*27 368*	*nd*	*8 968*
bananes	*61 325*	*58 300*	*201 474*	*137 091*	*7 589*	*6 200*	*9 540*	*3 794*	*nd*	*5 403*
ananas	*5 420*	*2 515*	*791*	*350*	*7 838*	*5 000*	*15 779*	*16 830*	*nd*	*1 755*
dont agrumes	*5 781*	*1 547*	*2 092*	*860*	*2 610*	*4 347*	*8 387*	*6 171*	*nd*	*1 099*
Production animale					*tonne-équivalent-carcasse*					
Bovins	2 273	1 316	1 125	652	366	474	1 863	1 468	nd	964
Porcins	1 879	1 249	1 145	991	838	355	12 033	11 436	nd	4
Ovins - caprins	183	67	73	29	9	5	505	141	nd	49
Volailles et lapins	1 115	944	2 898	1 966	454	603	13 827	23 237	nd	678
					hectolitre					
Production finale de lait de vache	0	0	5 264	727	250	0	204 570	159 638	nd	26 780

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Emploi

actifs permanents

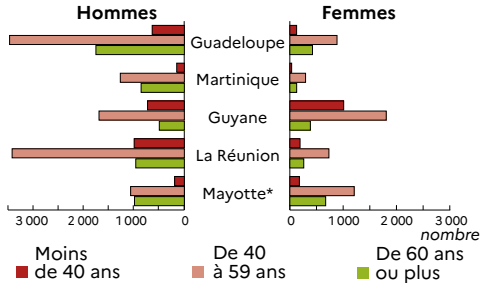
En 2020, plus de 55 000 personnes travaillent de manière régulière dans les exploitations agricoles aux Antilles, à La Réunion, en Guyane et à Mayotte. Les actifs dirigeants (chef d'exploitation, coexploitant ou associé) représentent 49 % du total des actifs permanents dans les départements d'Outre-mer (DOM), contre 65 % en France métropolitaine. Ces résultats masquent des disparités au niveau départemental. La Guadeloupe possède la part d'actifs dirigeants la plus élevée (72 %), soit plus du double de celle de la Guyane (35 %).

Près de quatre exploitants sur dix ont plus de 60 ans à Mayotte, trois sur dix dans les Antilles, contre moins de deux sur dix à La Réunion et en Guyane. Dans les DOM, près de 60 % des exploitants sont dans la tranche d'âge 40 à 59 ans. Seule Mayotte se distingue avec 53 % d'exploitants appartenant à cette tranche d'âge. Les moins de 40 ans représentent moins d'un exploitant sur 10 dans les Antilles et à Mayotte, contre respectivement près de 2 sur 10 et 3 sur 10 à La Réunion et en Guyane. En Outre-mer, 31 % des exploitants sont des femmes. La proportion atteint respectivement 52 % et 48 % en Guyane et à Mayotte, contre moins de 20 % dans les Antilles et à La Réunion.

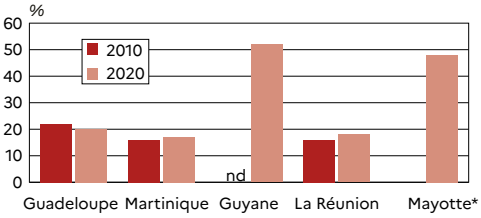
Un quart des exploitants agricoles dans les DOM ont reçu une formation agricole (contre plus des deux tiers en métropole). La situation varie sensiblement selon le département : 5 % à Mayotte contre 46 % à La Réunion. Les bénéficiaires d'une formation agricole ont majoritairement un niveau de formation inférieur au baccalauréat.

Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs

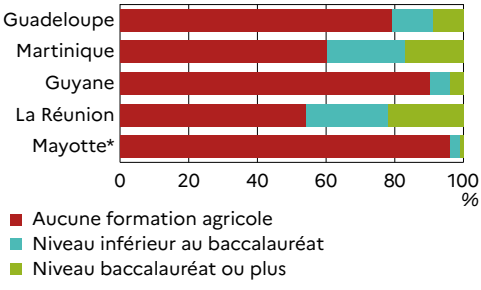
• **Selon l'âge en 2020**



• **Proportion de femmes en 2010 et 2020**



• **Selon le niveau de formation agricole en 2020**



* Premier recensement en 2020.
Source : Agreste - Recensements agricoles

Statut des actifs permanents agricoles

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		La Réunion		Mayotte*	
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020
	nombre									
Chef d'exploitation, coexploitant[1]	7 890	7 331	3 400	2 751	-	6 140	7 872	6 595	-	4 319
de moins de 40 ans	*1 210*	*769*	*363*	*236*	-	*1 744*	*1 759*	*1 194*	-	*373*
de 40 à 59 ans	*4 903*	*4 372*	*2 186*	*1 665*	-	*3 511*	*5 162*	*4 170*	-	*2 279*
de 60 ans ou plus	*1 777*	*2 190*	*851*	*850*	-	*885*	*951*	*1 231*	-	*1 667*
Actif apparenté au chef ou aux coexploitants	3 125	1 126	1 232	508	-	6 701	6 060	2 976	-	2 079
Salarié permanent[2]	1 888	1 751	4 132	3 319	-	4 827	1 825	1 986	-	2 674
Total actifs permanents[3]	12 903	10 208	8 764	6 578	-	17 668	15 757	11 557	-	9 072
microexploitations	*9 194*	*6 986*	*2 938*	*1 813*	-	*13 505*	*5 853*	*3 941*	-	*6 839*
petites exploitations	*1 903*	*1 659*	*1 648*	*1 361*	-	*3 259*	*6 982*	*4 791*	-	*2 023*
moyennes exploitations	*664*	*562*	*749*	*697*	-	*611*	*1 799*	*1 649*	-	*190*
grandes exploitations	*1 142*	*1 001*	*3 429*	*2 707*	-	*293*	*1 123*	*1 176*	-	*20*

* Premier recensement en 2020.
1. Ou associé actif.
2. Non compris le personnel d'un groupement d'employeurs ou d'un autre prestataire.
3. Non compris les actifs non salariés qui ne sont ni dirigeants, ni membres de la famille d'un chef d'exploitation individuelle.
Source : Agreste - Recensements agricoles

Emploi

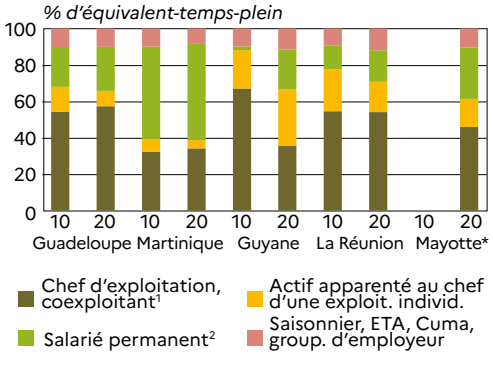
volume de travail

En 2020, le volume de travail agricole dans les exploitations domiennes s'établit à près de 41 700 équivalents-temps-plein (ETP). La main-d'œuvre occasionnelle ou extérieure à l'exploitation apporte 11 % de ce total. Parmi les actifs permanents, les chefs d'exploitation, coexploitants ou associés fournissent 45 % de l'ensemble du travail agricole, les actifs apparentés au chef d'exploitation ou aux coexploitants 18 % et les salariés permanents 26 %.

Le temps de travail agricole des actifs dirigeants est très variable selon le département. À La Réunion, près de sept sur dix travaillent à temps complet sur l'exploitation, contre un peu plus de deux sur dix en Guadeloupe et à Mayotte.

L'implication des permanents agricoles est maximale en Martinique et à La Réunion où elle atteint respectivement 0,82 et 0,79 en moyenne par ETP. Elle est la plus faible en Guyane, Mayotte et en Guadeloupe (autour de 0,60). Lorsqu'on tient compte de l'ensemble de la main-d'œuvre, y compris saisonnier et prestataire, les exploitations en Martinique et Guyane utilisent respectivement 2,20 et 2,07 ETP, soit plus du double par rapport à la Guadeloupe.

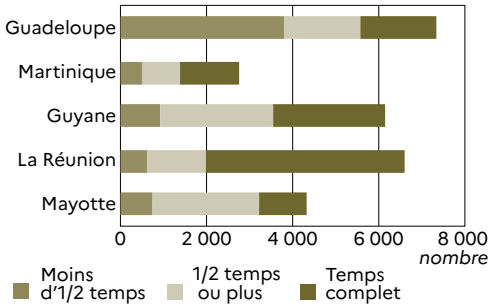
Travail agricole selon le type d'actif agricole



* Premier recensement en 2020.
1. Ou associé actif.
2. Non compris le personnel d'un groupement d'employeurs ou d'un autre prestataire.
Source : Agreste - Recensements agricoles

Chefs d'exploitation, coexploitants[1]

• Effectif selon le temps de travail agricole en 2020



1. Ou associé actif.
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Volume de travail annuel

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		La Réunion		Mayotte*	
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020
	nombre d'ETP									
Chef d'exploitation, coexploitant[1]	4 233	3 752	2 523	2 015	4 604	4 494	6 397	5 590	-	2 862
Actif apparenté au chef ou aux coexploitants	1 070	553	520	265	1 453	3 960	2 709	1 720	-	966
Salarié permanent[2]	1 709	1 580	3 968	3 146	147	2 740	1 505	1 788	-	1 750
Total actifs permanents[3]	7 012	5 885	7 011	5 427	6 204	11 194	10 611	9 098	-	5 578
ETP moyen par actif permament	0,54	0,58	0,80	0,82	0,72	0,63	0,67	0,79	-	0,61
Actifs non permaments (saisonniers, ETA, Cuma, groupements d'employeurs)	793	659	770	476	678	1 465	1 117	1 232	-	659
Ensemble volume de travail (ETP)	7 805	6 544	7 780	5 903	6 882	12 659	11 728	10 330	-	6 237
Nombre moyen d'ETP par exploitation	1,00	0,90	2,35	2,20	1,15	2,07	1,54	1,64	-	1,45
Part des ETP des exploitations moyennes et grandes (%)	43	46	77	79	32	24	68	70	-	26

* Premier recensement en 2020.
1. Ou associé actif. 2. Non compris le personnel d'un groupement d'employeurs ou d'un autre prestataire. 3. Non compris les actifs non salariés qui ne sont ni dirigeants, ni membres de la famille d'un chef d'exploitation individuelle.
ETA : entreprises de travaux agricoles. Cuma : coopératives d'utilisation de matériel agricole.
Source : Agreste - Recensements agricoles

Résultats économiques de l'agriculture

production

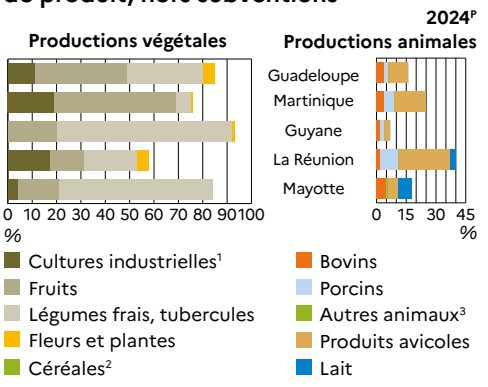
En 2024, la production agricole* des départements d'Outre-mer (DOM), en valeur hors subventions, est constituée à 75 % de productions végétales et à 25 % de productions animales (contre respectivement 52 % et 40 % pour la France métropolitaine), avec des spécialisations marquées selon les DOM.

La production légumière et la production fruitière représentent respectivement 46 % et 34 % de la production végétale dans l'ensemble des DOM. En Guyane et à Mayotte, la part des légumes et tubercules atteint respectivement 77 % et 76 %. En Martinique, celle des fruits atteint 66 %. Les cultures industrielles, essentiellement la canne à sucre, constituent la troisième production végétale principale (16 %) dans l'ensemble des DOM, la deuxième à La Réunion (29 %). La production animale représente 41 % de la production agricole à La Réunion et 25 % à la Martinique. Cette part s'élève à 17 % à Mayotte, 15 % en Guadeloupe et 6 % en Guyane.

Les subventions aux produits concernent essentiellement la canne à sucre et la banane. De ce fait, la part de la production végétale, subventions comprises, dans la valeur totale de la production est plus importante que celle hors subventions en Guadeloupe (84 % contre 82 %) et plus encore en Martinique (82 % contre 74 %).

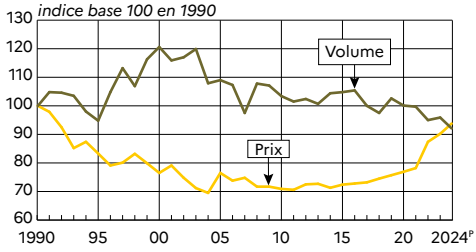
* La production agricole considérée ici ne comprend pas les jardins familiaux.

Structure de la production par type de produit, hors subventions



Note : l'ensemble « production végétales et productions animales » est égal à 100 %.
1. Y compris canne à sucre.
2. Y compris riz et autres productions végétales.
3. Y compris autres produits animaux.
Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - Base 2020

Prix et volume de la production hors subventions



Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - Base 2020

Productions végétales et animales hors subventions

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		La Réunion		Mayotte	
	2010	2024ᵖ	2010	2024ᵖ	2010	2024ᵖ	2010	2024ᵖ	2010	2024ᵖ
	million d'euros									
Total produits végétaux	151,7	156,0	128,2	132,0	116,7	187,2	232,3	235,5	94,2	106,7
Céréales	0,0	0,0	0,0	0,0	3,0	0,2	0,5	0,5	0,0	0,0
Cultures industrielles	28,9	21,1	12,3	33,4	0,6	0,3	97,3	68,5	1,4	4,8
Légumes frais et tubercules	35,8	56,5	23,9	9,7	78,8	143,1	59,8	88,1	80,3	80,6
Fleurs et plantes y c. plantations	33,7	8,5	2,4	1,3	1,8	2,5	22,8	20,2	0,0	0,0
Fruits	52,8	69,4	88,5	86,5	32,0	40,5	50,3	56,5	12,4	21,3
Autres produits végétaux	0,6	0,5	1,0	1,0	0,5	0,5	1,7	1,7	0,0	0,0
Total produits animaux	28,1	29,1	33,3	44,3	10,1	13,1	106,0	165,7	10,5	22,1
Bovins	10,2	6,5	6,9	6,8	2,0	4,0	9,9	8,7	4,0	6,3
Porcins	5,8	3,3	5,5	8,4	3,5	3,5	31,4	36,7	0,0	0,0
Autres animaux	2,1	0,8	0,9	0,6	0,1	0,1	2,1	1,8	0,6	1,0
Produits avicoles	9,1	17,8	18,6	27,7	4,3	5,2	49,3	104,4	2,8	5,9
Lait et produits laitiers	0,0	0,0	0,3	0,1	0,0	0,0	9,5	9,9	3,0	8,9
Autres produits animaux	1,0	0,7	1,1	0,7	0,2	0,2	3,9	4,1	0,0	0,0

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - Base 2020

Résultats économiques de l'agriculture

résultat net

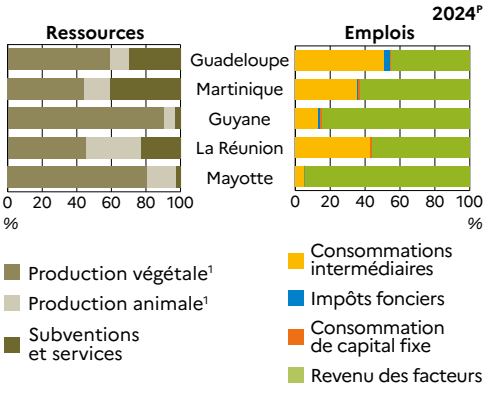
En 2024, les productions* végétales et animales constituent respectivement 58 % et 19 % des ressources du compte de l'agriculture pour l'ensemble des DOM. Elles sont complétées par les subventions sur les produits et les autres subventions à hauteur de 22 % (contre 10 % en moyenne en France), avec d'importantes différences entre DOM. Elles sont faibles en Guyane et à Mayotte, mais représentent 41 % des ressources en Martinique.

Le poids des consommations intermédiaires est également très variable entre DOM : elles représentent 51 % des emplois du compte de l'agriculture en Guadeloupe, respectivement 35 % et 42 % en Martinique et à La Réunion, seulement 13 % en Guyane et 5 % à Mayotte.

Le revenu des facteurs de la branche agricole s'obtient à partir de la production augmentée des subventions et diminuée des consommations intermédiaires et des impôts. Il sert à rémunérer le travail (salarié et non salarié), les capitaux financiers et le foncier. Calculé en moyenne triennale (pour lisser l'effet de la volatilité des prix agricoles), le revenu des facteurs par actif en termes réels augmente légèrement en 2024 (+ 0,6 %) après une diminution depuis 2019. Il avait progressé entre 2013 et 2019, après une phase de relative stabilité du début des années 2000 au début des années 2010.

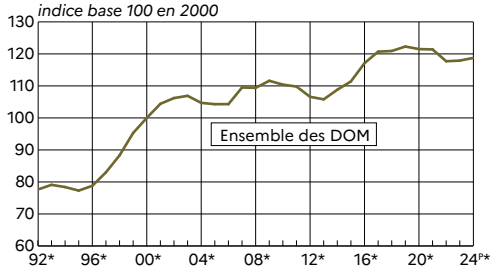
* La production agricole considérée ici ne comprend pas les jardins familiaux.

Structure des ressources et des emplois



1. Hors subventions.
Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - Base 2020

Revenu des facteurs de la branche par actif (ETP) en termes réels



* Moyenne sur les trois dernières années.
Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - Base 2020

Comptes de l'agriculture : résultats

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		La Réunion		Mayotte	
	2010	2024P	2010	2024P	2010	2024P	2010	2024P	2010	2024P
	million d'euros									
Production végétale hors subventions	151,7	156,0	128,2	132,0	116,7	187,2	232,4	235,5	56,6	106,7
Production animale hors subventions	28,1	29,1	33,3	44,3	10,1	13,1	106,0	165,7	10,5	22,1
Services	5,7	5,7	2,8	2,8	0,1	0,2	4,0	4,0	0,1	0,1
Subventions sur les produits agricoles	61,7	68,3	107,6	110,5	8,7	6,9	61,0	86,1	0,6	0,9
Production totale au prix de base	**247,1**	**259,1**	**271,8**	**289,5**	**135,5**	**207,3**	**403,4**	**491,3**	**67,8**	**129,8**
Autres subventions1	3,9	4,4	7,4	12,6	0,3	0,2	7,2	26,9	0,4	2,6
Total des ressources ou emplois	251,0	263,5	279,2	302,1	135,7	207,6	410,6	518,1	68,2	132,4
Consommations intermédiaires	102,6	133,6	78,4	105,8	17,2	27,9	174,0	220,2	2,4	6,6
Impôts fonciers	6,5	7,7	1,8	2,6	1,2	1,4	1,7	2,0	0,0	0,0
Impôts sur la production	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	0,0	0,0	0,0
Consommation de capital fixe	3,7	3,9	3,2	3,4	1,4	1,5	5,4	5,7	0,0	0,0
Revenu des facteurs	138,3	118,3	196,0	190,3	116,0	176,8	228,7	290,2	65,9	125,9

1. Subventions d'exploitation.
Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - Base 2020

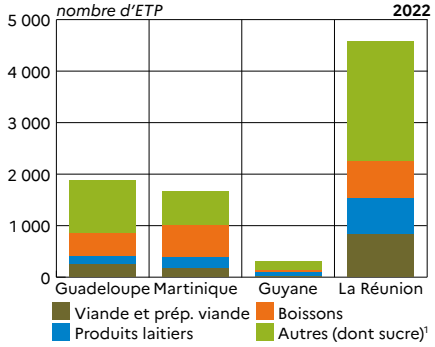
Entreprises
industries agroalimentaires

En 2022, les entreprises des industries agroalimentaires (IAA) dans les départements d'Outre-mer (DOM, hors Mayotte), hors artisanat commercial, réalisent un chiffre d'affaires de 2,5 milliards d'euros, dont 6 % à l'exportation - une part qui atteint 18 % pour les autres produits alimentaires incluant le sucre. Leur valeur ajoutée s'élève à 490 millions d'euros, dont 217 millions pour les boissons. L'excédent brut d'exploitation atteint 167 millions d'euros et le résultat net comptable s'établit à 106 millions.

La répartition géographique de l'emploi montre une forte concentration à La Réunion : 54 % des ETP des IAA des DOM en 2022. La Guadeloupe en représente 22 % et la Martinique 20 %. Le secteur des boissons pèse pour plus d'un tiers des ETP en Martinique, et un quart en Guadeloupe, alors qu'à La Réunion, c'est la transformation de viande qui constitue le principal employeur des IAA. À La Réunion et en Guadeloupe, la fabrication de sucre contribue fortement au poids des autres produits alimentaires.

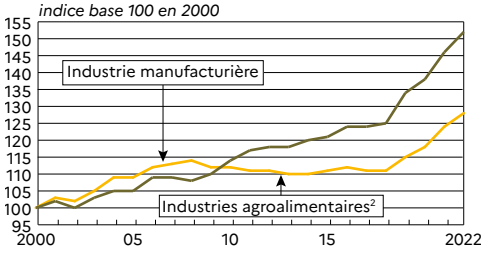
Entre 2021 et 2022, l'emploi salarié dans les IAA y compris artisanat commercial et le tabac est en hausse de 4,6 % dans les DOM, prolongeant la tendance observée depuis 2018. Cette évolution s'inscrit dans une augmentation quasi continue de l'emploi (hors intérim) amorcée depuis 2009, à l'image de l'évolution générale de l'industrie manufacturière.

Effectifs salariés en ETP



1. Autres : huiles et graisses, poissons, fruits et légumes, boulangerie-pâtisserie et pâtes, grains, aliments pour animaux, autres produits alimentaires (sucres, plats préparés…).
Champ : entreprises (unités légales) monorégionales et quasi-monorégionales des industries agroalimentaires hors artisanat commercial et hors tabac.
Sources : Insee - Flores 2022, Sirus 2022, Esane 2022, traitements SSP

Emploi salarié hors intérim[1] dans les IAA



1. Les titulaires de contrats d'intérim sont recensés dans l'activité de travail temporaire.
2. Y compris l'artisanat commercial et l'industrie du tabac. La source ne permet pas de les distinguer au sein des industries alimentaires.
Champ : DOM (hors Mayotte) au lieu de travail, données brutes.
Source : Insee - Estimations d'emploi localisées

Chiffres clés des industries agroalimentaires hors artisanat commercial et hors tabac en 2022

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	Effectifs salariés en ETP[1]	Effectifs salariés au 31 décembre	Chiffre d'affaires HT total	Chiffre d'affaires HT à l'exportation	Valeur ajoutée[2]	Excédent brut d'exploitation	Résultat net comptable
	nombre		*million d'euros*				
Industries agroalimentaires	8 426	9 206	2 530	163	490	167	106
Transf. et conserv. viande et prép. viande	1 266	1 411	478	s	17	8	5
Transf. et conserv. poisson, crust., etc.	269	302	76	s	11	4	2
Transf. et conserv. de fruits et légumes	648	804	133	3	25	5	- 1
Fab. huile et graisse végétale et animale	s	44	s	s	s	s	s
Fab. de produits laitiers	1 151	1 237	293	1	56	9	6
Travail des grains ; fab. prod. amylacés	s	196	s	2	s	s	s
Fab. prod. boulangerie-pâtis. et pâtes	701	787	144	s	38	12	7
Fab. autres produits alimentaires (dont sucre)	2 003	2 205	345	61	97	37	29
Fab. d'aliments pour animaux	333	355	239	s	15	- 2	- 2
Fab. de boissons	1 835	1 865	698	77	217	90	60

1. En équivalent temps plein.
2. Y compris autres produits et autres charges.
s : donnée soumise au secret statistique.
Champ : entreprises (unités légales) monorégionales et quasi-monorégionales des industries agroalimentaires hors artisanat commercial et hors tabac.
Sources : Insee - Flores 2022, Sirus 2022, Esane 2022, traitements SSP

Commerce extérieur

Le marché local des départements d'Outre-mer (DOM) est fortement alimenté par les importations dont une grande partie provient de l'Union européenne (UE), et majoritairement de la France métropolitaine.

Les niveaux de couverture des besoins d'approvisionnement par la production locale sont très variables selon les DOM et selon les produits. Ainsi, pour le sucre, le rhum ou la banane, les DOM (en particulier les Antilles et La Réunion) sont largement excédentaires dans la mesure où ces produits sont surtout exportés. À l'inverse, les DOM sont fortement dépendants des importations pour les viandes et le lait et, de plus en plus pour les légumes également, avec des taux d'approvisionnement qui baissent depuis 2010.

Plus généralement, les échanges agro-alimentaires des DOM sont structurellement déficitaires avec une tendance, depuis le début des années 2000, à une dégradation de la balance commerciale agroalimentaire. En 2024, le déficit (- 3,0 milliards d'euros) se creuse pour la huitième année consécutive.

En 2024, les importations agroalimentaires en provenance de l'UE (2,9 milliards d'euros, dont 2,4 milliards en provenance de la métropole) représentent 85 % des achats des DOM (contre 82 % en 2000). Les exportations des DOM s'élèvent à 0,4 milliard d'euros, 78 % à destination de l'UE et 66 % à destination de la métropole (contre respectivement 81 % et 74 % en 2000).

Taux d'approvisionnement[1]

	2010	2015	2023	2024[P]
		%		
La Réunion				
Légumes	80	75	78	73
Fruits (y. c. bananes)	76	78	72	66
Sucre	845	4 652	768	1 382
Rhum	322	302	347	284
Viandes	37	34	37	38
Lait	81	77	62	63
Guyane				
Légumes	90	87	80	81
Fruits (y. c. bananes)	93	91	85	84
Sucre	0	0	0	0
Rhum	43	55	53	49
Viandes	9	7	5	4
Lait	0	0	0	0
Antilles				
Légumes	62	57	52	50
Fruits (y. c. bananes)	148	144	123	123
Sucre	276	234	182	121
Rhum	198	463	349	494
Viandes	16	13	11	10
Lait	4	3	1	1

1. Taux d'approvisionnement = Production/Consommation apparente avec Consommation apparente = Production + Importations – Exportations.
Sources : Agreste - Statistique agricole annuelle et Comptes régionaux de l'agriculture, Douanes, FranceAgriMer

Exportations

2024[P]

	Antilles	Guyane	La Réunion	Total DOM*
		million d'euros		
Fruits	120,6	0,8	30,7	152,7
Boissons, vins et alcools	110,1	0,1	10,0	120,2
Sucres et sucreries	9,6	0,1	66,7	76,4
Poissons et crustacés	0,4	7,8	13,4	21,6
Tabacs	3,9	1,4	10,6	18,9
Préparations alimentaires diverses	9,0	0,4	0,3	9,8
Préparations à base de céréales	5,9	0,0	0,9	6,8
Aliments préparés pour animaux	1,8	0,0	3,2	5,1
Préparations à base de légumes ou de fruits	2,7	0,1	1,7	4,5
Autres	10,6	0,8	3,5	15,2
Total	274,7	11,5	141,2	431,2

Importations

2024[P]

	Antilles	Guyane	La Réunion	Total DOM*
		million d'euros		
Viandes et abats	173,2	71,1	162,4	467,1
Boissons, vins et alcools	186,9	77,5	159,0	465,5
Lait et produits laitiers	138,5	31,7	164,3	356,2
Préparations à base de céréales	123,6	41,0	136,8	324,5
Préparations de viandes et de poissons	111,3	30,6	110,9	263,6
Préparations à base de légumes ou de fruits	85,3	21,8	97,5	218,9
Préparations alimentaires diverses	82,6	22,2	96,3	218,8
Poissons et crustacés	81,3	9,6	78,6	173,6
Céréales	45,5	6,4	95,9	171,4
Autres	299,5	72,0	312,8	723,7
Total	1 327,8	383,9	1 414,4	3 383,4

* Y compris Mayotte.
Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

Fournisseurs et clients des DOM

	2000	2010	2023	2024[P]
		million d'euros		
Importations	1 291,9	1 782,7	3 272,8	3 383,4
dont de l'UE à 27 (y. c. France métro.)	1 064,8	1 439,4	2 784,7	2 870,5
de la France métro.	913,1	1 236,5	2 278,7	2 351,0
Exportations	480,6	420,6	427,4	431,2
dont vers l'UE à 27 (y. c. France métro.)	387,9	286,7	334,0	335,6
vers la France métro.	355,0	234,7	289,3	284,7
		%		
Taux de couverture[1]	37	24	13	13

1. Le taux de couverture du commerce extérieur est le rapport entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones).
Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC